11.53. Affaire Déborah. 2005



Une affaire comme bien d'autres, mettant en lumière l'inefficacité de la règle des deux témoins au sein des Témoins de Jéhovah. En effet, pour dénoncer un membre d'une congrégation, il faut deux témoins oculaires. Or, dans le cas de pédophilie, l'agresseur est évidemment seul avec l'enfant. Le crime ne peut donc pas être retenu contre le coupable qui se contente de nier les faits. Lorsque l'enfant ou la famille semblent vraiment convaincants et insistants, alors il est possible d'organiser une confrontation entre l'accusé et la victime. Or on sait le traumatisme que peut créer ce type de confrontation, surtout si l'accusé a menacé l'enfant, ce que font fréquemment les « courageux pédophiles ». Dans le cas de cette jeune fille, Déborah, le fiasco est allé encore plus loin.

Les faits¹

Déborah habite Bruxelles². À 9 ans, elle est violée par un Témoin de Jéhovah. Les faits se renouvellent pendant un an et demi. Un jour, Déborah en parle à une amie de l'école, elle-même Témoin de Jéhovah,

qui en parle aux parents de Déborah, qui décident d'en parler aux anciens.

Ceux-ci organisent une confrontation entre l'agresseur et Déborah, mais comme il n'y a qu'une témoin (forcément !), l'affaire est classée sans suite et un lourd silence est désormais installé autour de l'affaire et s'abat sur l'enfant violée et laissée seule. Sa propre famille adopte elle aussi le silence sur l'affaire.

Bien des années après, en 2003, Déborah rassemble tout son courage et va déposer plainte à la police contre le violeur, juste avant la prescription. Elle est restée jusqu'à cette date membre des Témoins de Jéhovah.



Déborah a subi une grave dépression, elle a finalement quitté les Témoins de Jéhovah et sa famille lui a tourné le dos³.

Rédigé par François DEBELLE – Avril 2020

Déborah témoigne ⁴

« J'ai reçu depuis ma jeune enfance une éducation religieuse au sein des Témoins de Jéhovah. Une éducation qui malheureusement n'est pas bénéfique lorsque vous êtes confrontée à un abus sexuel, surtout lorsque enfant, vous pensez que le meilleur est dans la religion, que l'extérieur est nocif, qu'il ne

¹ Site Raison d'état : https://raisondetat.forumactif.com/t375-temoins-de-jehova-et-pedocriminalite

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaires_de_p%C3%A9dophilie_chez_les_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah

³ https://www.dhnet.be/actu/faits/la-loi-du-silence-51b7c5d8e4b0de6db98d3b62

⁴ son blog: https://groups.google.com/forum/#!topic/fr.soc.sectes/sAgsyidgm-g

faut avoir confiance qu'en les Témoins de Jéhovah, que rien qu'eux ne sont que "gentils", que ce sont des gens en qui vous pouvez avoir une "confiance" à 100%.

J'ai bien vite compris à l'âge de 9 ans que la confiance, on ne peut la donner à personne. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais juste vous expliquer mon passé, mon expérience personnelle, pour que cela puisse servir d'exemple et qui sait... ouvrir les yeux et enlever les œillères.

À l'âge de 9 ans, j'ai subi la pire expérience qu'un enfant puisse vivre : perdre son insouciance et se rendre compte bien trop tôt que le monde n'est que cruel partout, y compris chez les Témoins de Jéhovah.

J'ai subi plusieurs fois les actes d'un dégénéré mental qui m'a prise pour je ne sais quoi. Aujourd'hui, quand j'y pense, ma haine envers lui s'apaise, parce que je me dis que finalement, il n'en vaut pas la peine.

La seule colère qu'il me reste, et que j'emploie pour faire connaître la vérité, est celle envers les responsables Témoins de Jéhovah que l'on nomme "ancien, surveillant, etc."

Lorsqu'il est confronté à un abus sexuel, il arrive souvent qu'un enfant se renferme sur lui-même et ne dénonce les faits que des années plus tard ou parfois quelques mois après. Mais c'est très rare au moment même. La peur, la culpabilité l'en empêchent.

Mais voilà que lorsque vous vivez avec le poids d'un abus, vous pensez qu'il serait peut-être temps de vous décharger. La seule chose que vous vous dites est que vous allez trouver réconfort et soutien.

Je me rappellerai toujours ce jour où, à l'école, j'étais en accueil. J'ai ressenti le besoin de me confier. C'était un mercredi et le mercredi soir chez les Témoins de Jéhovah, il y a la réunion. La personne à qui je me suis confiée a prévenu mes parents lors de la réunion, et de là mes parents, les "anciens" qui gèrent et dirigent la congrégation. Une confrontation a eu lieu le soir même avec la famille de l'abuseur et lui-même.

Lorsque vous grandissez là-dedans, vous vous dites que personne ne ment chez les Témoins de Jéhovah, que l'histoire sera vite réglée, malgré le mal que vous ressentez au fond de votre corps et de votre cœur de petite fille. Mais bon, j'ai bien vite compris que serait long, puisque l'abuseur nie tout en bloc devant moi.

Les interrogatoires ont duré sur une longue période de temps, à expliquer et réexpliquer les faits. Expliquer à des personnes qui n'ont aucune formation en tant que psychologue, psychiatre, etc. Donc, ces personnes ne savent pas comment faire, et surtout font beaucoup plus de mal que de bien avec leurs questions ...

Redire comment, où, à quelle heure, voilà ce que à quoi j'étais confrontée. Une petite fille de 9 ans qui a subi cela et qui est questionnée de la sorte, autant vous dire que vous vous demandez si votre parole est prise en compte.

Mais voilà, chez les Témoins de Jéhovah, s'il n'y a pas deux témoins des faits, il n'y a pas de preuves. C'est vrai que j'aurais peut-être dû dire : "Attends que quelqu'un te voie, comme cela je pourrai prouver ce que tu me fais "...

Je me souviens de cette phrase prononcée par un ancien : "Pourquoi tu ne l'as pas frappé ? Comme cela, on aurait pu voir la trace et de ce fait demander ce qui lui était arrivé ?!" Premier sentiment de culpabilité, je n'ai rien fait pour me défendre ! Pas de preuves, rien...

Les anciens ont choisi de taire l'événement si banal à leurs yeux, puisque je me rends compte aujourd'hui que je ne suis qu'une victime en plus, un numéro de plus!

Personne n'a conseillé à mes parents de porter plainte. Pourquoi porter plainte ? À quoi cela servira-t-il ? À rien, juste à salir le nom de Dieu, de l'organisation. Pas de suivi psychologique non plus, pour quoi faire ? Jéhovah interviendra en temps voulu.

Et me voilà, moi enfant, mal, mal dans mon cœur, incomprise... Il ne sera jamais inquiété pour ce qu'il m'a fait subir, jamais ! Il était libre d'agir, encore et encore, comme bon lui semblait.

Après plusieurs années avant la prescription, qui est de dix ans après la majorité, j'ai décidé de porter plainte contre mon agresseur. Pourquoi ? Pour qu'il puisse être inquiété par la justice, même s'il y a "non-lieu". Et bien aujourd'hui, la justice a un œil sur lui.

Je n'ai pas mêlé dans ma plainte l'organisation des Témoins de Jéhovah. Je pensais qu'il ne fallait pas, que ce n'était pas bien, que l'organisation serait salie! Je ne pensais pas qu'il y avait autant de victimes d'abus sexuels chez les Témoins de Jéhovah. Donc pourquoi les mêler à cela, quand on pense qu'on est la seule?

Mais mon frère a pris les devants en parlant d'eux à la police lors de sa convocation ; chose qui, sur le moment, m'a mise en colère. Mais aujourd'hui, je me rends compte combien je dois le remercier de l'avoir fait. Cela m'a permis d'ouvrir mes yeux, et de savoir qu'il y a plein de victimes d'abus chez eux !

Et oui mon frère, tu es le déclenchement du premier but dans ma vie : « faire connaître la vérité » ! Quand j'entends que je risque de salir le nom de ma famille ou des Témoins de Jéhovah en dénonçant cela, je me dis : mais qui salit qui ? Est-ce-que vous pensez aux victimes qui se battent aujourd'hui pour retrouver une vie normale ? Vous pensez qu'il est facile de se reconstruire après cela ?

Non, ce n'est pas facile du tout, mais heureusement avec des amis qui vous soutiennent, qui vous aident à retrouver le goût de vivre et de vous reconstruire, vous y arrivez.

Comme j'aurais voulu que ce soit ma famille qui me soutienne. Mais non, vous préférez fermer les yeux, ne pas croire que cela existe chez vous, près de vous, à côté de chez vous...

Lorsque vous irez à une réunion prochainement, demandez-vous à côté de qui vous êtes assis, à côté de qui votre enfant est assis, est-ce qu'il ne risque rien ? Parce que maintenant, vous savez ce qu'il se passe, que vous faites partie d'un paradis pour pédophiles !

J'ai honte pour vous sincèrement, et honte de faire partie de cette famille qui préfère renier un membre de leur famille par peur de perdre tous les repères si bien inculqués dans leur cœur.

Une chose encore. Merci MAMAN, merci de m'avoir comprise et d'accepter mon combat contre cette organisation malsaine. Si tu savais comme ce que tu m'as dit avant de partir m'a fait du bien, comme j'ai pu me rendre compte alors que tu étais de mon côté et non du côté des anciens et de l'organisation.

Et aussi un merci à ma sœur aînée qui est la seule à comprendre tout cela et à me soutenir. Je me dois de le dire, parce que je ne veux pas que tu penses que je te mets dans le même sac que les autres.

Voilà mon vécu... dans les grandes lignes.

Déborah »